



I. LOCAUX TAXES A LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés		Nombre d'articles du rôle correspondants	Valeur locative brute révisée pour 2008	
	THP	THE, THS		Totale	Dont bases exonérées
TH					
1 Ensemble des locaux et dépendances imposables	24 213	3 636	23 254	77 534 746	3 899 191
2 Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0
3 Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 2)	24 213	3 636	23 254	77 534 746	3 899 191
4 Dépendances bâties					
a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	4 026	94	3 454	2 685 707	66 371
b. Non rattachées au local d'habitation (art. TH distinct)	93	3 072	2 819	1 294 176	33 165
5 Locaux d'habitation proprement dits (ligne 3 - lignes 4a + 4b)	20 094	470	20 054	73 574 863	3 779 655
6 Nombre de locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	115	14	7. Valeur locative moyenne ressortant du rôle général de 2008	3 334	20 094
THLV					
8 Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune		0	0	0	0

II. VLM, BASES BRUTES EXO ZRR ET BASES NETTES D'IMPOSITION TAXEES AU PROFIT DE :								
VL moyenne	1 - Commune		2 - Inter-Communalité		3 - Département		4 - VL des THS	
	(I)	3 338	(I)	2 992	(I)	2 992		
BH imposée	58 923 946				67 068 673		1 471 704	
BH non imposée					8 984 538			
Bases exonérées ZRR	Exo M1		Exo M2		Exo M3		Total	

(1) Voir verso II, troisième alinéa.

III. ABATTEMENTS : QUOTITÉS ET POURCENTAGES						
	Commune		Intercommunalité (1)		Département	
	Quotité	% (2)	Quotité	% (2)	Quotité	% (3)
1 Abattement général à la base	501	15				
2 Abattement pour 1 personne à charge	835	10			449	15
3 Abattement pour 2 personnes à charge	1 169	10			898	15
4 Abattement pour 3 personnes à charge	1 837	20			1 496	20
5 Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 4e	668	20			598	20
6 Abattement spécial à la base (3)						
7 Abattement spécial handicapé (3)	334	10				

IV. RÉPARTITION DES ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE									
Nb. d'art. du rôle	Afférents aux résidences secondaires	Afférents aux dépendances principales isolées	Afférents aux résidences principales avec :						
			0 pers. à charge	1 pers. à charge	2 pers. à charge	3 pers. à charge	4 pers. à charge	5 pers. et + à ch.	Total cumulé (co 3 à 8)
1 Imposés	923	2 205	11 099	3 386	2 849	1 067	312	104	8 817
2 Exonérés		72	1 073	79	39	28	12	6	1 237

V. ABATTEMENTS APPLIQUÉS DANS LE RÔLE AUX ARTICLES IMPOSÉS							
	Nombre d'articles du rôle	Commune		Intercommunalité (1)		Département	
		1	2	3	4	5	6
A. Abattement général à la base		18 817					
- Total des abattements (3)		9 413 926					
B. Abattement pour charges de famille							
a. Personnes des deux premiers rangs (1re et 2e pers.)		12 020				12 050	
- Total des abattements (3)		3 976 844				5 382 132	
b. Personnes à partir du 3e rang (3e pers. et au-delà)		2 057				2 080	
- Total des abattements (3)		1 318 167				204 750	
C. Abattement spécial à la base		2 587				2 435	
- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2008 (3)						NON VOTE	
D. Abattement spécial handicapé		8				8	
- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2008 (3)		2 672				NON VOTE	

VI. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE, EN FONCTION DU MONTANT DES COTISATIONS BRUTES						
Tranches de cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle	Cotisations versées en recouvrement au profit des collectivités chargées (Total des col. 3 à 5)	Répartition des cotisations brutes par collectivité			Frais et prélèvements
			Communes et syndicats	Intercommunalité (1)	Département et T.S.E.	
De 0 à 11	1 445	325	67	0	298	5
De 12 à 99	1 131	71 139	49 568	0	21 571	3 531
De 100 à 199	1 824	233 271	168 827	0	64 444	11 228
De 200 à 299	679	162 728	112 227	0	50 501	7 673
De 300 à 399	946	319 762	221 000	0	98 762	14 400
De 400 à 499	1 455	632 735	445 059	0	167 636	28 536
De 500 à 599	1 875	987 595	701 802	0	285 793	44 223
De 600 à 699	2 185	1 353 591	970 227	0	383 364	60 664
De 700 à 799	1 944	1 390 091	1 002 854	0	387 237	62 413
De 800 à 899	2 008	1 628 256	1 180 254	0	448 002	72 764
De 900 à 999	1 828	1 857 777	1 204 308	0	453 469	74 060
1 000 et plus	5 934	7 730 403	5 669 628	0	2 060 775	372 057
TOTAL	23 254	16 167 673	11 725 861	0	4 441 812	751 556

VII. EXONÉRATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THP ET THE), NON-VALEURS (THP, E, S) ET ARTICLES NULS						
	Code	Nombre d'articles THP	Nombre d'articles THE, S	Dégrèvements Plafonnements	Non-valeurs	Bases nettes (L. 1 à 4) Réductions (L. 5a à 7)*
1. Exonération DOM (art. 332 Ann. II)	ED					
2. Exonérations	EX	1 237	72			3 150 487
a. Commune						
b. Intercommunalité						
c. Département						3 745 628
3. Cotisations brutes nulles (articles nuls)		81				
4. Dégrèvements totaux : RMI	DT	456	30	251 135		862 168
Gestionnaires	DT	42	4	30 625		105 689
5. Plafonnements Art. 1414 A	PA	97	14	10 917		
a. A total non réduit	PA	680	13	408 906		35 621
b. A total réduit	PA	27	6	2 003		
c. A partiel non réduit	PA	6 723	267	2 486 632		473 146
d. A partiel réduit	PA	3	576	50 233	4 594	4 563
e. A non-valeur	PA					
Taux global 2000		24,19				
6. Non-valeurs	NV	33	16		276	
TOTAUX :		8 064	926	3 240 451	4 870	513 330

VIII. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT						
Une valeur locative brute positive		Une valeur locative nette pour les articles imposés			La délivrance d'un avis d'imposition	Unités locatives susceptibles d'être exonérées de TSE nouvelle
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité (1)	Département		
21 945	1 309	21 750	0	21 866	20 590	3 690

IX. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ						
	Taux d'imposition	Nombre d'articles TH	Montant réel TH	Nombre d'articles THLV	Montant réel THLV	Montant net (TH + THLV)
1. Commune	19,90050		11 725 861			11 725 866
2. Syndicats de communes (taux global)	0,00900					
3. Intercommunalité (1)	0,000					
4. Département	6,48000		4 346 289			4 346 050
5. TSE a (art. 1607 bis à 1609 F du CGI)**	0,00000					
6. TSE n (art. 1607 ter du CGI)	0,16100					
7. Frais à 4,4 % (THP, THE)			95 523			93 344
8. Frais à 8 % (THS, THLV)		22 331	711 415			
9. Prél. (art. 1641-1-3 du CGI)			923			
10. Taux global	0,2 %	1 858	22 072			
11. Taux global	1,2 %	47	3 074			
12. Taux global	1,7 %	6	910			

V. ABATTEMENTS APPLIQUÉS DANS LE RÔLE AUX ARTICLES IMPOSÉS

	Commune	Intercommunalité (1)	Département
	1	2	3
A. Abattement général à la base	18 817		
- Nombre d'articles du rôle.....			
- Total des abattements (3).....	9 413 926		
B. Abattement pour charges de famille			
a. Personnes des deux premiers rangs (1re et 2e pers.)	12 020		12 050
- Nombre de personnes.....			
- Total des abattements (3).....	3 976 844		5 362 132
b. Personnes à partir du 3e rang (3e pers. et au-delà)	2 057		2 060
- Nombre de personnes.....			
- Total des abattements (3).....	1 318 167		204 750
C. Abattement spécial à la base	2 587		2 435
- Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2008			
- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2008 (3).....			NON VOTE
D. Abattement spécial handicapé	8		8
- Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2008			
- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2008 (3).....	2 672		NON VOTE

CONTRIBUABLES CHELLOIS POUVANT BENEFCIER
D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE
A L'INITIATIVE DE LA MAIRIE
(Code général des impôts Art 1411-2) :

2 587

CONTRIBUABLES CHELLOIS POUVANT BENEFCIER
D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE
A L'INITIATIVE DE LA MAIRIE
(Code général des impôts Art 1411-2) :

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2009

Question du MoDem : Pourriez-vous nous préciser quels sont ces 2587 foyers qui auraient pu bénéficier d'un abattement spécial à la base - donc à l'initiative de la mairie - et qui n'ont pas eu droit à une proposition de cette nature ?

Réponse de la Mairie : J'ai répondu à M. FERRER. C'est exactement la même réponse. C'est-à-dire que la collectivité n'y gagnerait pas, puisqu'elle devrait compenser la différence en faisant payer plus les autres contribuables. Donc, elle serait obligée d'augmenter ces taux pour compenser la différence si on mettait en place ces abattements !

Commentaire du MoDem : Vous avez répondu que de toutes façons que si on enlevait ici, on rajoutait là. **Il y avait une autre option possible : c'est de diminuer le budget ! C'est de diminuer les charges !**

C'est une option que vous n'avez pas évoquée. J'en prends acte. C'est votre choix. C'est un choix politique que vous avez fait !

[...] Alors, nous sommes certains que nos concitoyens qui sont touchés de plein fouet par la crise apprécieront votre réponse, apprécieront les commentaires que vous avez faits et les choix que vous nous demandez de valider.

Mais vous comprendrez bien entendu que pour toutes ces raisons nous voterons contre ces taux.